

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES



Jeudi
18 novembre
2010

Une journée de rencontres
et d'échanges sur l'action internationale
des collectivités territoriales

Préambule... Préambule... Préambule...

Le 18 novembre 2010, le Réseau Rural Auvergne et le CERAPCOOP organisaient en partenariat le colloque « **La coopération internationale : un atout pour les territoires** ». La coopération internationale est un outil pratique au service du territoire ! Les interventions de nos experts sont retranscrites ici pour répondre aux questions inhérentes au développement de vos projets de coopération et montrer tous les bénéfices de telles initiatives.

Les organisateurs tiennent à remercier tous les intervenants pour leur disponibilité, leur implication et leur enthousiasme.

Pourquoi organiser une telle manifestation ?

De nombreuses collectivités auvergnates sont engagées ou envisagent de s'impliquer dans des actions à l'international ; d'autres s'intéressent à ces questions sans pour autant avoir développé de réelles expériences. En matière de coopération, que ce soit dans le cadre d'actions de développement économique, d'échanges d'expertises, d'échanges culturels, de solidarité, en Europe, dans des pays du Sud ou émergents, les territoires sont confrontés à des problématiques communes :

Quel type de coopération est la mieux adaptée aux attentes du territoire ? Comment convaincre les citoyens ? Comment valoriser les actions de coopération menées ? Comment améliorer la concertation entre les différents acteurs ? Etc.

Dans ce contexte, le Réseau Rural Auvergne (porté par la DRAAF AUVERGNE et l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne - ARDTA) et le CERAPCOOP (Centre de Ressources et d'Appui pour la Coopération Internationale en Auvergne) ont proposé une journée régionale de rencontres et d'échanges sur la coopération internationale des collectivités territoriales, destinée aux élus des quatre départements d'Auvergne.

- L'objectif de cette journée était triple :**
- **Valoriser les initiatives locales,**
 - **Favoriser les échanges entre les acteurs,**
 - **Promouvoir la coopération internationale.**

Pourquoi choisir de parler de l'échelon territorial ?

Avec la loi Thiollière du 2 février 2007, « les collectivités territoriales et leurs regroupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement [...] ».

L'action internationale devient une compétence à part entière des collectivités territoriales, limitant ainsi les risques liés aux difficultés d'interprétation de l'intérêt local d'une action internationale.

Facilitant le conventionnement et ouvrant également des possibilités d'intervention d'urgence, la loi Thiollière lève les obstacles juridiques jusqu'ici liés à l'engagement des collectivités dans l'action internationale.

Sommaire... Sommaire... Sommaire...

DISCOURS D'OUVERTURE page 4

TABLE RONDE page 5

La coopération internationale, un atout pour les territoires

Quel rôle jouent les collectivités dans l'ouverture à l'international de leur territoire ?

Comment peuvent-elles penser la coopération internationale comme outil de développement local ?

Atelier 1 page 6 - 7

Les différentes formes de coopération internationale

L'ouverture à l'international d'une collectivité peut se faire sous plusieurs formes, sur diverses thématiques et vers différents pays, en fonction des enjeux de développement de son territoire.

Comment définir les coopérations qui répondent le mieux au projet du territoire ?

Atelier 2 page 8 - 9

Les impacts de la coopération internationale sur un territoire

S'engager dans une coopération à l'international prend tout son sens lorsque se met en place une réciprocité des échanges et que chaque partenaire en tire localement les bénéfices.

Que peut-on concrètement attendre d'une action de coopération internationale ?

Que peut-elle apporter à un territoire, à ses habitants, à ses élus, et à la collectivité qui la porte ?

Atelier 3 page 10 - 11

Financer son projet de coopération européenne ou internationale

La question du financement des actions de coopération internationale se pose avec d'autant plus d'acuité dans un contexte de restriction budgétaire ; alors que des dispositifs existent pour soutenir ce type d'action, ils sont souvent sous-utilisés.

Quels sont les financements disponibles ? Comment y accéder ?

Quelles sont les structures ressources susceptibles d'appuyer une collectivité dans ses démarches ?

Atelier 4 page 12 - 13

Associer les populations du territoire à son projet de coopération internationale

Comme toute stratégie politique, la coopération internationale nécessite d'être explicitée, au risque d'être perçue comme trop éloignée des problématiques locales et des préoccupations des acteurs du territoire.

Comment capitaliser sur les actions menées à l'international ? Comment les valoriser auprès des acteurs locaux ? Comment susciter l'adhésion pour renforcer la mobilisation et la cohérence territoriale ?

DISCOURS DE CLÔTURE page 14

REPERTOIRE DES STRUCTURES RESSOURCES page 15

Ouverture... Ouverture... Ouverture...

Jacques MAGNE, Maire d'Issoire

Jean-Paul BACQUET, Député du Puy-de-Dôme,

Président du pays d'Issoire Val d'Allier Sud

René SOUCHON, Président du Conseil régional Auvergne

Bruno ANDRE, Sous-préfet d'Issoire

La coopération internationale ne se réduit pas à l'aide au développement des pays du Sud : elle touche tous les domaines d'activités, qu'ils soient culturels, économiques, environnementaux ou encore sociaux, à partir du moment où deux entités de pays différents décident d'être partenaires sur des projets communs. **Sur le plan économique en particulier, la coopération internationale est un outil incontournable pour les territoires s'ils veulent soutenir le développement de leur tissu industriel** ; l'Auvergne est particulièrement concernée dans la mesure où en dehors d'un grand groupe et de quelques entreprises de dimension internationale, elle dispose d'un tissu de PME très dynamiques, qui ont besoin de s'appuyer sur l'ouverture à l'international du territoire pour pénétrer des marchés étrangers et pérenniser leurs relations commerciales avec l'extérieur.

En matière d'appui au développement, il faut abandonner les anciens réflexes de charité et prendre conscience que les pays aidés seront les pays émergents de demain. Ce sont donc de véritables partenariats qu'il faut développer au Sud, particulièrement en Afrique, si l'on veut construire des échanges qui déboucheront plus tard sur des relations privilégiées autant institutionnelles que commerciales.

L'engagement des collectivités territoriales dans la coopération internationale est tout à fait essentiel, c'est un outil de développement local incontestable. La pérennité des jumelages et leur incursion au niveau de petites communes est un premier mode d'ouverture à l'international des collectivités. **L'engagement à l'international des territoires dynamise le développement régional par l'innovation ou encore la mobilité, et c'est un élément moteur de la cohésion territoriale en Europe.**

Mais au-delà de la volonté des collectivités et des entreprises, y compris des exploitations agricoles, il manque souvent la connaissance du chemin à prendre, des obstacles et des outils à développer pour les surmonter. C'est pourquoi l'existence de réseaux comme le Réseau Rural Auvergne et le CERAPCOOP est tout à fait essentielle pour démontrer que les initiatives et les projets de coopération internationale sont possibles, y compris pour des petites collectivités, malgré les difficultés qu'elles peuvent rencontrer comme par exemple la barrière de la langue. Les collectivités auvergnates possèdent les capacités et les outils pour saisir les opportunités de nouer des partenariats avec d'autres acteurs européens et dans le reste du monde.



La coopération internationale, un atout pour les territoires

TABLE RONDE

Quel rôle jouent les collectivités dans l'ouverture à l'international de leur territoire ?

Comment peuvent-elles penser la coopération internationale comme outil de développement local ?

Jean-Claude MAIRAL,
Conseiller communautaire à Vichy-Val d'Allier en charge de l'Europe, Secrétaire du Pays Vichy Auvergne chargé de l'Europe et de l'international, Président du GAL Pays Vichy Auvergne, Président de « TER-RES territoires responsables »

Yvette MERCIER,
Vice-présidente du Conseil Régional d'Auvergne en charge des coopérations décentralisées et interrégionales

Pierre POUGNAUD,
Conseiller technique DGM/DAECT au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Anetta SZILAGYI,
Référénte du Ministère du Développement Rural Hongrois, unité LEADER

Pierre LECOMTE,
Chargé de mission Coopération décentralisée à l'AFCCRE

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

La question de la coopération des collectivités territoriales est aujourd'hui incontournable, notamment dans le cadre des enjeux et défis planétaires. On ne peut plus penser le développement de nos territoires sans prendre en considération le fait que nous sommes dans un village planétaire. Trop longtemps, la coopération a été bilatérale voire multilatérale d'État à État, or les communes et les communautés de communes, comme on le voit bien en Auvergne, jouent le rôle d'interface entre les populations et les acteurs du territoire mais aussi la population et les autres strates supérieures que peuvent être les Régions ou les Etats. **Les collectivités et les élus ont un rôle fédérateur sur un territoire, un rôle qui comprend l'économie, la culture, l'environnement... Par leur ancrage territorial et leur proximité avec ceux qui y vivent, les collectivités ont un rôle extrêmement important à jouer, en tissant des liens et en créant les conditions pour développer des coopérations au**

bénéfice des acteurs de leur territoire. Leurs initiatives seront d'autant mieux relayées qu'elles impliqueront les réseaux constitués d'acteurs locaux, en particulier les réseaux associatifs, mais aussi leurs techniciens, qui jouent un rôle considérable pour poursuivre et pérenniser les projets de coopération.

La France est un des pays au monde où les autorités locales et les élus ont le plus de liberté de manœuvre dans leurs initiatives. Les élus sont très nombreux à engager leur collectivité en coopération décentralisée (3 800 collectivités territoriales ou groupements impliqués). **Dans l'état actuel de la législation, toutes les collectivités, quel que soit leur niveau ont une égale légitimité pour mener des projets de coopération décentralisée ou internationale.** Mais la situation demeure fragile, l'intérêt de l'action internationale pouvant être remis en cause si l'on ne prend pas soin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire sur des objectifs concrets.

S'OUVRIRE AU MONDE POUR MIEUX L'APPRÉHENDER

Le premier enjeu de la coopération est un enjeu de paix et de stabilité pour un continent comme l'Europe mais aussi vis à vis d'autres pays et en particulier ceux de l'espace méditerranéen. **C'est presque un « devoir » maintenant pour les élus locaux et régionaux d'avoir la volonté d'offrir à leurs citoyens une ouverture vers l'international ou l'Europe. Cette volonté peut être une réponse aux inquiétudes provoquées par la mondialisation. Elle peut se traduire par un encouragement à la mobilité, particulièrement celle des jeunes qui représente un levier majeur d'ouverture sur le monde.** Beaucoup de collectivités incitent ainsi leurs jeunes à partir, en

Europe ou plus loin, grâce à des bourses, des voyages d'études, dans le cadre de jumelages ou de voyages scolaires. L'ouverture sur le monde se fait également en amenant l'international sur le territoire : les élus locaux et régionaux peuvent jouer un rôle de « passeurs d'Europe » : en tant que premier échelon de représentation politique vis-à-vis des citoyens, ils ont une situation privilégiée pour les sensibiliser aux problématiques européennes ou mondiales. Il est donc nécessaire de faire un travail de pédagogie et d'information auprès des citoyens pour mieux faire comprendre les enjeux et l'intérêt de la coopération internationale.

S'ENGAGER AU SERVICE D'INTÉRÊTS PARTAGÉS

Pour être porteuse de sens et outil de compréhension du monde, la coopération internationale, notamment avec les pays du Sud, se doit de favoriser de véritables partenariats où les intérêts sont partagés. Il y a quelques années, à propos de la présence française à l'étranger, on aurait certainement parlé de solidarité et peut-être d'influence, mais pas d'atouts pour les territoires. **Envisager la coopération comme un atout signifie que l'on considère qu'elle est porteuse d'intérêts réciproques aussi bien pour le territoire ici que pour le territoire partenaire.**

Les problématiques du développement portent désormais sur des avantages comparatifs. Il n'est pas nécessaire que les partenaires soient puissants ou riches pour que la coopération soit efficace. Les pays les plus pauvres de la planète ont eux aussi droit à la qualité et à la prise en compte de leurs intérêts. Il faut garder à l'esprit que le bénéficiaire d'aujourd'hui est l'expert de demain. Cela ne veut pas dire que l'on n'aura plus besoin de notre expertise, mais qu'elle interviendra autrement et d'une manière peut-être plus intéressante pour nous y compris du point de vue économique.

LA COOPÉRATION VUE DE HONGRIE, L'EXEMPLE LEADER

La Hongrie éprouve de grandes difficultés à développer la coopération LEADER car il n'existe pas de socle incitatif national ou régional. Les mesures liées aux GAL ne sont par exemple ouvertes que deux fois par an. Il n'existe pas en Hongrie d'enveloppe financière pour préparer les projets : si un GAL souhaite coopérer, il le fera sur ses coûts de

fonctionnement pour la préparation du pré-dossier. La coopération serait pourtant une opportunité pour les territoires GAL, car ceux ci manquent encore d'expérience. 95 % des GAL souhaitent développer des coopérations.

Ils peuvent aujourd'hui se former et bénéficier d'une aide du Réseau Rural national.

Les différentes formes de coopération internationale

A CHAQUE NIVEAU INSTITUTIONNEL SA STRATÉGIE

Atelier 1

L'ouverture à l'international d'une collectivité peut se faire sous plusieurs formes, sur diverses thématiques et vers différents pays, en fonction des enjeux de développement de son territoire.

Comment définir les coopérations qui répondent le mieux au projet du territoire ?



Pierre LECOMTE,
Chargé de mission
Coopération décentralisée à
l'AFCCRE

Gérard LOMBARD,
Chef de service Réseaux et
Relais à la Représentation en
France de la Commission
Européenne

Au niveau européen

La Commission Européenne a deux rôles essentiels : être gardienne des traités, c'est à dire faire respecter les règlements ; mais elle a aussi un pouvoir d'initiative en prenant en compte dans ses stratégies les orientations définies par les gouvernements élus dans chaque pays européen. Dans le cas de l'Auvergne, il existe des compétences, des savoir-faire, des particularités que la Commission souhaite valoriser. Elle s'appuie pour cela sur les relais dont elle dispose sur les territoires, en particulier les points information « Europe Direct ». Ces relais font vivre l'Europe dans les départements, et travaillent ensemble pour développer des relations avec d'autres territoires en Europe et dans le monde.

La Commission Européenne développe de nombreux programmes, thématiques et géographiques. A titre d'exemple, il existe le programme « Europe pour les citoyens » pour les jumelages ; le programme Erasmus et le programme Européen Jeunesse en Action (PEJA) pour la mobilité et l'engagement des jeunes, ou encore le SVE (Services Volontaires Européens) qui permet à des jeunes d'acquérir de l'expérience et de s'enrichir personnellement. Enfin il existe d'autres réseaux comme **Entreprise Europe Network** (www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu), en lien le cas échéant avec les centres d'information Europe Direct, **pour aider les PME à se rendre sur place et explorer de potentielles opportunités d'affaires.**

Concernant l'accompagnement des collectivités, des territoires français et des PME, la Commission peut aider à créer du lien grâce à ses délégations dans les pays tiers. L'essentiel est de comprendre toute



l'importance de regarder ailleurs pour acquérir de nouvelles compétences. Selon les objectifs, les thèmes de travail, les zones géographiques dont on souhaite se rapprocher, il y a toujours un type de coopération qui convient.

Au niveau national

De son côté, en dehors de ses priorités thématiques, **l'État français a défini sa stratégie de coopération selon quatre cercles géographiques** : d'abord les coopérations traditionnelles, en particulier en Afrique subsaharienne francophone, au Maghreb et en Asie du Sud-Est. Le deuxième cercle concerne les pays où la France n'a pas de présence traditionnelle, qui ne sont pas des pays à proprement parler émergents, et où la coopération consiste à se focaliser sur des opérations d'excellence, comme par exemple au Moyen-Orient. Le troisième cercle concerne les pays émergents ou susceptibles de l'être (Brésil, Mexique, Chine, etc.) avec lesquels se mettent en place le plus souvent des coopérations économiques et culturelles. Le quatrième cercle, peut-être le plus intime, est celui de la coopération intra européenne, celle des nouveaux voisinages.

L'EXEMPLE DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE : RECHERCHER DES COMPLÉMENTARITÉS

La stratégie du Conseil Régional d'Auvergne est **représentative de la diversité des coopérations qui peuvent être menées et du rôle de la collectivité pour impulser des dynamiques et valoriser des secteurs de son territoire** : la région Auvergne travaille avec la province du Liaoning en Chine sur des **thématiques économiques** ; dans les Balkans l'Auvergne est chef de file d'une coopération mutualisée avec d'autres collectivités, sur **le thème de la bonne gouvernance locale**. Au Mali et à Madagascar, les coopérations se concentrent sur l'appui au développement local, par le tourisme ou l'agriculture ; enfin au Portugal, ce

sont les **échanges culturels qui sont valorisés**. Le Conseil Régional soutient également le réseau des acteurs locaux impliqués en solidarité internationale, via CERAPCOOP, encourage la mobilité des jeunes, met à l'honneur certaines thématiques comme le volcanisme ou l'eau, en recherchant les complémentarités entre ces différents niveaux.

Plus d'informations sur les programmes de coopération du Conseil régional d'Auvergne sur le site : www.auvergne.org – onglet « Europe/International »

Les différentes formes de coopération internationale

L'EXEMPLE DU PAYS VICHY-AUVERGNE : UNE COOPÉRATION LEADER

Le Pays Vichy-Auvergne mène une action de coopération avec la microrégion de Huedin en Roumanie, dans le cadre d'un programme Leader. A Saint-Bonnet-de-Rochefort, le Naturôpôle est une sorte de mini-cluster d'entreprises qui travaille sur les plantes médicinales et l'alimentation santé. De son côté, la microrégion de Huedin a développé la culture de petits fruits rouges (airelles, myrtilles), dont les propriétés sont intéressantes dans le traitement de certaines maladies. Le projet développé doit permettre à la région de Huedin de

créer des emplois en réalisant sur place une première transformation des fruits rouges, plutôt que de les exporter directement vers l'Allemagne ou l'Italie. Après cette première transformation, les produits pourront être utilisés par le Naturôpôle pour développer des compléments alimentaires ou des médicaments et donc créer des emplois locaux.

Plus d'informations sur le programme Leader du Pays Vichy Auvergne sur le site www.paysvichyauvergne.com



S'APPUYER SUR LES INITIATIVES EXISTANTES

Aucun territoire, aussi petit soit-il, ne vit en autarcie, isolé du reste du monde ; il existe toujours des initiatives qui relient le territoire à des partenaires d'autres territoires de la planète. **C'est pourquoi les collectivités qui souhaitent développer des coopérations doivent d'abord chercher à connaître les initiatives qui existent sur leur territoire ; une coopération ne se crée pas ex-nihilo mais permet de coordonner et de renforcer des liens existants.** Par exemple, le Pays Vichy-Auvergne a réalisé un diagnostic

des coopérations menées depuis son territoire, qui a permis de recenser 80 projets de coopération (sans compter les partenariats économiques), pour un territoire regroupant 12 communautés de communes et une communauté d'agglomération, ce qui est relativement considérable. Partir de ce qui existe, c'est déjà une reconnaissance du dynamisme des acteurs du territoire, et une base de travail pour développer de nouveaux projets.



Atelier 1



Jean-Claude MAIRAL,
Conseiller communautaire à
Vichy-Val d'Allier en charge
de l'Europe, Secrétaire du
Pays Vichy Auvergne chargé
de l'Europe et de
l'international, Président du
GAL Pays Vichy Auvergne,
Président de « TER-RES
territoires responsables »

Yvette MERCIER,
Vice-présidente du Conseil
Régional d'Auvergne en
charge des coopérations
décentralisées et
interrégionales

Pierre POUGNAUD,
Conseiller technique -
Direction Générale de la
Mondialisation / Délégation
à l'Action Extérieure des
Collectivités Territoriales au
Ministère des Affaires
Etrangères et Européennes

Les impacts de la coopération internationale sur un territoire

Atelier 2

S'engager dans une coopération à l'international prend tout son sens lorsque se met en place une réciprocité des échanges et que chaque partenaire en tire localement les bénéfices.

Que peut-on concrètement attendre d'une action de coopération internationale ?

Que peut-elle apporter à un territoire, à ses habitants, à ses élus, et à la collectivité qui la porte ?



Philippe ANDLAUER,
Directeur du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Annie CONSTANTIN,
Présidente du GAL Beauce Dunois

LA COOPÉRATION COMME OUTIL POLITIQUE, STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Les impacts de la coopération sont sans cesse à démontrer pour convaincre, pour continuer et aller toujours plus loin. Il s'agit de comprendre que la coopération est vraiment un outil pour le développement des territoires, qu'elle permet de mieux atteindre ses objectifs et de mieux remplir ses missions. **Lorsque la coopération s'inscrit dans une approche gagnant-gagnant, elle a davantage d'impact. Elle va permettre par exemple de mutualiser des coûts, d'améliorer l'image, de renforcer l'identité de son territoire, et de fédérer aussi les acteurs au niveau local.** Elle permet aussi de prendre du recul, de s'éloigner un peu de son contexte pour y revenir avec de nouvelles idées et être plus créatif.

Dans le cas du Parc Naturel régional du Haut-Jura, l'engagement dans des projets de coopération a été souhaité pour répondre à trois types d'objectifs : des objectifs politiques, des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels. **L'objectif politique d'une**

coopération européenne est de se demander comment le territoire peut contribuer à la construction européenne, et comment s'y prendre pour construire une Europe des territoires. Le deuxième objectif est stratégique. On souhaite montrer que le territoire est en prise avec la réalité en lui donnant une dynamique sur les plans politique, culturel et économique. Développer des projets de coopération contribue à cette dynamique. Faire vivre son territoire, c'est le rendre capable de nouer des relations politiques ou techniques avec des structures extérieures. Le troisième niveau est plus opérationnel. Il faut parfois aller chercher les compétences que l'on n'a pas chez des partenaires extérieurs.

Plus d'informations sur les actions du Parc Naturel Régional du Haut-Jura sur le site : www.parc-haut-jura.fr

LA COOPÉRATION POUR FAIRE DE SES FAIBLESSES UN ATOUT

Chaque territoire peut connaître un ou plusieurs handicaps qui freinent son développement. **C'est en identifiant les faiblesses du territoire que l'on peut trouver des axes de coopération avec des territoires qui sont confrontés à des difficultés similaires. La coopération permet alors de construire ensemble des solutions.**

Par exemple, le GAL Beauce-Dunois s'est lancé dans la coopération Leader en partant du constat que le territoire n'était connu que pour ses terres agricoles et ne disposait pas - à priori - d'un patrimoine suffisamment riche pour développer des activités touristiques. Le GAL s'est associé à un territoire de l'ex-Allemagne de l'Est et à une province des Pays-Bas, confrontés aux mêmes problématiques et également désireux de changer leur image, pour créer le festival « Euro-Land-Art », qui se déroule chaque année dans l'un des trois pays concernés. Cette première expérience réussie a servi de tremplin à de nouveaux projets, avec de nouveaux partenaires et dans différents domaines.

Autre exemple, celui du Pays Diois, dans la Drôme : un territoire de 11 000 habitants confronté au risque du repli sur soi, du fait de sa petite taille et de son isolement : coopérer avec d'autres territoires paraissait le moyen le plus naturel de rester ouvert sur l'extérieur tout en développant son attractivité touristique. Le projet porté par le GAL Pays Diois est parti de l'idée de recréer le sentier que les protestants de la région ont utilisé pour s'exiler en Allemagne après la révocation de l'édit de Nantes.



De nombreux territoires situés sur le parcours du sentier se sont associés au projet et se partagent les différentes activités liées à sa mise en œuvre : le GAL Allemand est maître d'ouvrage de l'étude marketing, le GAL Pays Diois est maître d'ouvrage de la charte graphique, des éditions, et du site internet, etc. Le partage concerne également les financements, la mobilisation des fonds Leader et des fonds régionaux de chacun des partenaires : il y a une vraie coopération entre les territoires en France et avec l'Allemagne.

Plus d'informations sur les projets portés par le GAL Beauce-Dunois : www.paysdebeauce.com et www.pays-dunois.fr
Plus d'informations sur les projets portés par le GAL Pays Diois : www.paysdiois.fr

Les impacts de la coopération internationale sur un territoire

DES IMPACTS DIFFICILEMENT MESURABLES

Il est souvent **difficile de mesurer l'impact d'une coopération sur un territoire, car les effets d'un projet sont souvent plus qualitatifs que quantitatifs**. Dans le cas du Conseil général de l'Allier, il existe depuis plus de 20 ans une politique forte en matière de coopération internationale : le Conseil général a développé ses propres coopérations avec des partenariats au Mali, en Mongolie, en Roumanie, au Sénégal et au Maroc, et mène parallèlement des politiques transversales en direction des jeunes et des associations de solidarité internationale du territoire, mais il est difficile de quantifier les retombées de ces politiques sur le territoire. **De manière générale, on observe que les associations participent à l'animation et à la vie des territoires et**

qu'elles permettent de créer du lien social ; elles interpellent les élus et représentent de bons relais pour rester en contact avec les préoccupations des habitants. On observe aussi que **les jeunes qui ont eu l'opportunité d'effectuer un stage ou une mission à l'étranger avec l'aide du Conseil général ont plus de facilités à s'insérer sur le marché du travail à leur retour**. Au sein même du Conseil général, les projets menés faisant appel à des compétences diverses, des liens se créent entre les agents des différents services et favorisent la cohésion.

*Plus d'informations sur les projets portés par le Conseil général de l'Allier :
www.allier.fr – onglet « Territoire »
/ rubrique « Coopération »*



ÉVALUER POUR AMÉLIORER SES PROJETS

Afin de mieux connaître l'efficacité de ses coopérations et d'en mesurer les impacts le plus précisément possible, il est indispensable de les évaluer ; **il n'est pas toujours facile pour un élu de programmer une évaluation car, outre son coût, elle est souvent perçue comme une critique pure et simple des stratégies menées ; or il faut dédramatiser l'évaluation et l'envisager comme un outil d'adaptation, de réorientation et finalement d'amélioration des projets menés**.

C'est ce qu'a bien compris la ville de Romans-sur-Isère, engagée depuis de nombreuses années dans une politique de relations internationales (jumelage et coopération décentralisée) particulièrement active avec cinq villes européennes et quatre villes du Sud de la Méditerranée et du Caucase. La Mission des Affaires Européennes et Internationales a mis en place, en 2007/2008, une évaluation extérieure sur Romans et sur trois territoires. L'évaluation a montré que la ville travaillait beaucoup plus là-bas qu'ici, que l'impact sur le territoire français était très difficile à

quantifier et que les partenaires européens avaient été un peu délaissés au profit des partenaires internationaux. Ces constats ont permis de réorienter les stratégies menées autour de trois priorités : agir ici, agir là-bas, passer du jumelage à la coopération avec l'ensemble des partenaires. Agir ici, c'est inscrire véritablement l'action internationale dans le projet municipal de la ville en impliquant directement les services municipaux sur les projets de coopération et en travaillant beaucoup plus avec les acteurs du territoire. Il faut travailler dans une relation « d'intérêt mutuel », c'est-à-dire développer une action dont l'impact sera sur votre territoire et celui de votre partenaire, quitte à l'abandonner si elle ne sert qu'un seul partenaire.

*Plus d'informations sur les projets portés par la ville de Romans-sur-Isère :
www.ville-romans.fr – onglet « Mon quotidien »
rubrique « Les relations internationales »*

Atelier 2



François DESHAYES,
Responsable du service
Mission et Affaires
Européennes et
Internationales de la ville de
Romans sur Isère

Michel TABUTIN,
Vice-président du Conseil
Général de l'Allier chargé de
la vie citoyenne, de la
communication et de la
coopération internationale,
Maire de Chazemais

Michel VARTANIAN,
Président du GAL Pays Diois,
Vice-président de la
Communauté des Communes
du Diois, Maire de Chamaloc

Atelier 3

La question du financement des actions de coopération internationale se pose avec d'autant plus d'acuité dans un contexte de restriction budgétaire ; alors que des dispositifs existent pour soutenir ce type d'action, ils sont souvent sous-utilisés.

Quels sont les financements disponibles ?

Comment y accéder ?

Quelles sont les structures ressources susceptibles d'appuyer une collectivité dans ses démarches ?



Emilie FOUCHE
et Adrien FLICHY,
Chargés de mission de
l'Antenne Auvergne-Centre-
Limousin à Bruxelles

PANORAMA DES PROGRAMMES EUROPÉENS

Pour coopérer avec des partenaires en Europe

• LEADER

LEADER constitue le quatrième axe du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ; c'est un programme mis en œuvre par des GAL (Groupe d'Action Locale : il existe douze GAL en Auvergne, qui couvrent la quasi intégralité du territoire, à part l'agglomération clermontoise).

Deux mots clés pour définir la démarche LEADER : c'est une démarche bottom-up et une démarche qui s'appuie sur un partenariat public/privé, puisqu'au sein des Comités de programmation LEADER, qui sélectionnent les projets, il y a une répartition équitable des acteurs du public et du privé. L'objectif général de LEADER est la conception de stratégies locales intégrées et innovantes : il s'agit de faire le lien avec la stratégie locale du GAL, en échangeant des expériences et des compétences avec des partenaires extérieurs.

Il existe des structures ressources pour aider les GAL à monter leurs projets de coopération : le Réseau Rural Auvergne appuie les GAL sur le plan méthodologique, tandis que le Réseau Rural national, voir le Réseau Rural Européen aident les GAL à trouver des partenaires.

• INTERREG

La quatrième génération du programme présente deux volets intéressants, le volet INTERREG IV-B (coopération transnationale), axé autour de l'innovation, de l'environnement, de l'accessibilité et du développement urbain et le volet INTERREG IV-C sur la coopération interrégionale, dont les bénéficiaires sont les collectivités locales et régionales, et qui répond à deux grandes priorités : l'innovation et l'économie de la connaissance, et l'environnement.

Pour coopérer avec des partenaires extérieurs à l'Union Européenne

Pour les pays du pourtour de l'Europe, il existe deux instruments :

• L'IPA (Instrument d'Aide de Préadhésion)

Il concerne les pays candidats potentiels : Albanie, Bosnie, Monténégro, Serbie, Kosovo ; ou les pays candidats : Turquie, Croatie, Macédoine. Son objectif est de favoriser le rapprochement de l'Union Européenne avec les pays candidats.

• L'IEVP (Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat)

Il concerne principalement les pays méditerranéens et d'Europe orientale. L'objectif général de cet instrument est d'éviter les lignes de fracture aux confins du continent européen.



Deux instruments sont dédiés aux pays en voie de développement :

• Le FED (Fonds Européen de Développement)

Les pays éligibles sont principalement les 77 pays ACP (Afrique / Caraïbes / Pacifique). Son objectif général est de mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et principalement l'éradication de la pauvreté.

• L'ICD : instrument de coopération au développement

La zone géographique couverte représente les pays qui n'étaient pas couverts par les 3 instruments présentés précédemment : les pays d'Amérique latine, d'Asie centrale, du Moyen-Orient, et l'Afrique du Sud, soit 46 pays. L'ICD se décline en programmes à la fois géographiques et thématiques. A noter que les programmes thématiques, dont le programme « Acteurs non étatiques et Autorités locales » qui est vraiment le programme clé pour les acteurs locaux, bénéficient aux zones de l'ICD mais également aux zones de l'IEVP et du FED.

Les programmes les plus accessibles

Les programmes présentés précédemment ont pour but de préciser l'architecture générale de la politique d'appui à la coopération extérieure de l'Union Européenne. Cependant, les contraintes sont importantes pour pouvoir y prétendre, notamment pour les petites collectivités. Voici maintenant le détail de quelques programmes relativement accessibles, y compris pour des « petites » collectivités.

Les programmes Citoyenneté

• Le programme « Europe pour les citoyens »

Il a pour objectif principal de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union Européenne, de conscience européenne, voire de citoyenneté européenne. Dans le cadre de ce programme et de sa première action : "des citoyens actifs pour l'Europe", une ligne est spécifiquement consacrée au financement des projets de jumelage.

• L'action « jumelage de villes »

Ce programme concerne les Etats de l'Union Européenne et les Etats candidats à l'Union Européenne. Il porte sur les thèmes de la citoyenneté européenne, sur le thème de l'année européenne (ex : 2011 était l'année européenne du bénévolat et du volontariat), ou sur des thèmes transversaux comme l'égalité des chances ou les dialogues interculturels.

Dans le cadre de ce programme, la Commission Européenne prend en charge notamment une partie ou l'intégralité des frais de déplacement et des frais d'organisation des délégations.

• Le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

C'est un programme d'éducation non formelle, c'est-

à-dire hors cursus scolaire, permettant à tous les jeunes de tous les horizons d'avoir accès à la mobilité. Les objectifs sont là encore de promouvoir la citoyenneté européenne active, l'apprentissage interculturel, la solidarité et la tolérance entre les jeunes (de 13 à 30 ans).

C'est un programme géré de façon déconcentrée, par l'Agence française du PEJA au niveau national et par la DRJSCS au niveau régional. Les porteurs de projet peuvent être les collectivités locales, ou des structures jeunesse, ou même des associations.

Pour connaître les dispositifs d'aide financière de la Commission Européenne, consulter le site :

http://ec.europa.eu/index_fr.htm

rubrique « Marchés publics et financements »

Atelier 3



Gérard LOMBARD,

Chef de service Réseaux et Relais à la Représentation en France de la Commission Européenne

Pierre PUGNAUD,

Conseiller technique DGM/DAECT au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

LES FINANCEMENTS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) apporte son soutien financier aux projets de coopération décentralisée portés par les collectivités territoriales, par l'intermédiaire d'un dispositif d'appels à projets triennaux et annuels, dont les thèmes sont fixés en fonction des concertations de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD). Les pays concernés sont les pays éligibles à l'aide publique au développement, soit une liste assez large où l'on trouve des pays qui paraissent déjà très développés comme l'Inde ou la Chine.

Le MAEE cofinance également les structures de coordination et de concertation nationales (comme Cités Unies France) et régionales (comme CERAPCOOP en région Auvergne).

Pour connaître les dispositifs de cofinancements du MAEE et les procédures, consulter le site :
<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

Il existe également la possibilité de créer un fonds de coopération décentralisé. C'est un fond géré par une Commission régionale de coopération



décentralisée, où siègent le Préfet de région, le Président de région et un certain nombre de représentants des collectivités territoriales affichant leurs priorités. Ce type de fonds ne peut être créé qu'à la demande des collectivités du territoire et dans ce cas, il est alimenté à parité par les collectivités et par l'Etat.

Pour en savoir plus sur ce type de fonds, voir l'exemple de la région Pays de la Loire sur le site :
www.paysdelaloire.fr - onglet « Politiques régionales » / rubrique « International »

DES STRUCTURES RESSOURCES POUR ORIENTER ET CONSEILLER

Il existe d'autres opportunités de cofinancement pour les collectivités territoriales. Pour les connaître et être appuyé et conseillé dans ses démarches, de nombreux relais existent aux niveaux régional et national.

Pour connaître les structures ressources, consulter le répertoire page 15

QUELQUES RÈGLES POUR MIEUX COMMUNIQUER

Atelier 4

Comme toute stratégie politique, la coopération internationale nécessite d'être explicitée, au risque d'être perçue comme trop éloignée des problématiques locales et des préoccupations des acteurs du territoire.

Comment capitaliser sur les actions menées à l'international ?

Comment les valoriser auprès des acteurs locaux ?

Comment susciter l'adhésion pour renforcer la mobilisation et la cohérence territoriale ?



Philippe ANDLAUER,
Directeur du Parc Naturel
Régional du Haut-Jura

Dominique BIDET,
Vice-président du Conseil
Général de l'Allier chargé du
développement durable, de
l'environnement, de
l'aménagement du territoire,
Président de l'association des
maires ruraux de l'Allier,
Maire de Bellenaves

Communiquer autour d'un projet de coopération internationale, c'est souvent communiquer sur de l'immatériel. Il faut faire un effort de communication supplémentaire par rapport à ce que l'on fait habituellement, et le prévoir dans les coûts du projet, alors qu'on a parfois tendance à le sous-estimer. Cet effort supplémentaire est particulièrement important dans une collectivité qui débute en coopération internationale, qui doit expliquer ce qu'elle fait et contrebalancer l'image traditionnellement liée à la coopération, qui est celle d'élus qui voyagent sans que l'on perçoive bien quelles sont les retombées pour le territoire.

Quelques règles de base peuvent être rappelées pour rendre sa communication plus efficace :

- Une communication efficace se met à la portée des gens en délivrant des messages simples ; elle n'essaie pas d'embellir trop les choses, mais d'être réaliste.
- Il faut communiquer régulièrement et pas seulement au moment de l'organisation d'un événement : en matière de communication, l'efficacité vient de la répétition.
- En dehors des supports de communication habituels (presse, affiches, dépliants, site Internet), il peut être utile de s'appuyer sur des vecteurs plus



originaux. Par exemple, le GAL Beauce-Dunois a utilisé les sachets d'emballage en papier des boulangeries pour rappeler l'organisation du festival Euro-Land-Art, une idée reprise auprès de son partenaire néerlandais.

- Il est également possible de faire passer certains messages en organisant ponctuellement des manifestations d'envergure, qui s'adressent à l'ensemble des acteurs du territoire. C'est ce que proposent la ville de Romans-sur-Isère en organisant sa Biennale Internationale de la Solidarité et des Echanges (BISE) ou encore le Conseil général de l'Allier avec sa Biennale de la Coopération Internationale.

Plus d'informations sur les projets portés par le GAL Beauce-Dunois :

www.paysdebeauce.com et www.pays-dunois.fr

Plus d'informations sur la BISE :

www.bise-romans.org

Plus d'informations sur les projets portés par le Conseil général de l'Allier :

www.allier.fr – onglet « Territoire »
rubrique « Coopération »



ASSOCIER LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Il faut garder à l'esprit qu'un projet partagé est un projet en lien avec la stratégie du territoire, et non un projet déconnecté, qui ne dépend que d'une personne. **Dès sa conception, il est indispensable d'impliquer les différents acteurs concernés de près ou de loin par le projet, afin qu'ils en deviennent eux-mêmes les ambassadeurs.** Il s'agit de communiquer par l'action et pas uniquement par les supports de communication traditionnels.

Il ne faut pas oublier de **communiquer en interne, au sein de la collectivité, auprès des équipes qui ne sont pas directement impliquées sur le projet.** Par exemple, dans le cas du Parc du Haut-Jura, il a paru nécessaire d'organiser un séjour en Italie pour les 30 personnes qui travaillent au Parc, afin qu'elles puissent mieux connaître et comprendre ce que leur rapportaient les 2 ou 3 personnes directement mobilisées sur les projets de coopération et qui avaient l'habitude de se rendre sur le terrain.

Un travail particulier doit être fait en direction des élus des territoires concernés. Pour que les élus adhèrent (et cofinancent), il faut pouvoir s'appuyer sur leur bonne compréhension des projets et sur leur

adhésion, d'autant qu'ils peuvent avoir un effet démultiplicateur auprès de leurs concitoyens.

Les jeunes sont un très bon relais lorsqu'on leur offre la possibilité de participer activement à des échanges internationaux, à des actions internationales. En étant acteurs, ils en parlent forcément de manière positive autour d'eux et c'est peut-être le meilleur vecteur de communication. Il peut être intéressant de sensibiliser les plus jeunes à la coopération dès l'école primaire, non seulement pour les aider à devenir des citoyens du monde, mais également pour toucher leurs parents.

Il ne faut pas oublier les associations, et particulièrement celles qui sont engagées dans des relations internationales ou des échanges interculturels. A partir du moment où l'on mobilise des associations, on mobilise beaucoup plus facilement les populations. Le Conseil général de l'Allier et la ville de Romans l'ont bien compris, en s'appuyant systématiquement sur le réseau associatif pour l'organisation de leur biennale respective.

ÉVALUER ET CAPITALISER POUR MIEUX EXPLICITER

L'évaluation est souvent considérée comme « la dernière roue du carrosse », même si intellectuellement, tout le monde est d'accord pour la juger nécessaire. Faute de temps ou de moyens, elle a tendance à être délaissée. Pourtant elle est indispensable en termes de capitalisation et de transfert. Dans le cas des parcs, l'évaluation est obligatoire : le Parc du Haut-Jura a choisi de la mener le plus sérieusement possible sur un projet sur les audio-guides en milieu naturel. Il s'agissait d'une auto-évaluation, ce qui peut constituer une limite de l'exercice, mais tout a été fait pour que le projet soit analysé de la manière la plus objective possible. Il en a résulté un CD qui reprend tous les documents qui ont été nécessaires au projet et décortique ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas marché. Ce CD s'adresse plutôt à des techniciens de structures, d'associations, de fédérations, de collectivités, dans un souci de transmission de l'expérience vécue. **C'est également une base de travail qui a permis de dresser un bilan, de corriger certaines pratiques, d'éviter des erreurs et de mieux anticiper pour les projets à venir.**

Afin d'évaluer sa stratégie à l'international, la ville de Romans-sur-Isère est quant à elle en train de

mettre en place un outil - le « baromètre de la coopération internationale » - pour essayer de mesurer en quoi la ville est véritablement internationale, et pour identifier en quoi les actions menées ont permis à la ville d'être un peu plus internationale. Il s'agit d'établir des indicateurs pour connaître par exemple le nombre d'étudiants qui partent à l'étranger, le nombre de personnes qui parlent une langue étrangère autre que l'anglais, etc.

A terme, il s'agit d'intégrer ces indicateurs dans l'observatoire de la politique de la ville qui est en train de se mettre en place depuis un an à Romans. C'est une démarche ambitieuse mais nécessaire pour avoir des éléments de réponse à la question de l'"utilité" pour une collectivité de mener des projets à l'international.

Plus d'informations sur les actions du Parc Naturel Régional du Haut-Jura sur le site :
www.parc-haut-jura.fr

Plus d'informations sur les projets portés par la ville de Romans sur Isère :

www.ville-romans.fr – onglet « Mon quotidien »
rubrique « Les relations internationales »

Atelier 4



Pierre LECOMTE,
Chargé de mission
Coopération décentralisée à
l'AFCCRE

Annie CONSTANTIN,
Présidente du GAL Beauce
Dunois

François DESHAYES,
Responsable du service
Mission et Affaires
Européennes et
Internationales de la ville de
Romans sur Isère

Michel TABUTIN,
Vice-président du Conseil
Général de l'Allier chargé de
la vie citoyenne, de la
communication et de la
coopération internationale,
Maire de Chazemais

Michel VARTANIAN,
Président du GAL Pays Diois,
Vice-président de la
Communauté des
Communes du Diois, Maire
de Chamaloc



Cette journée a été conclue par :

Jean-Michel GUERRE,

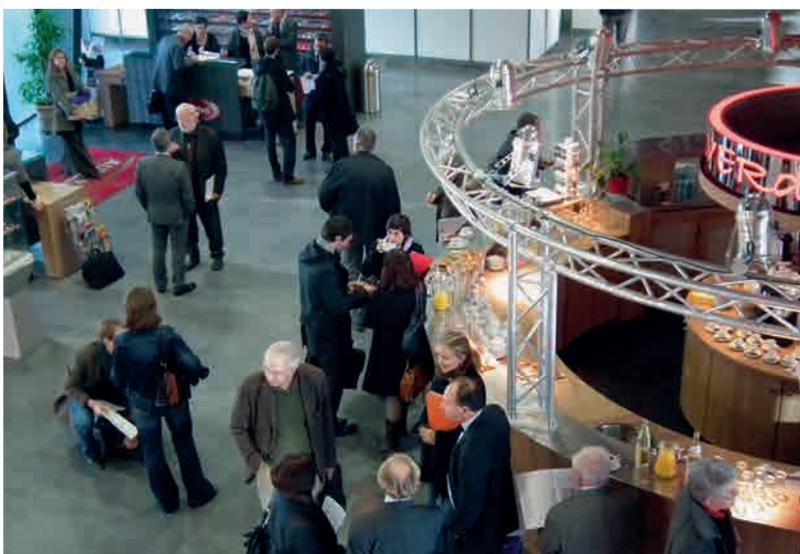
Président de l'Agence régionale de Développement des Territoires d'Auvergne

Raymond-Philippe GARRY,

Président de CERAPCOOP

Benoît JACQUEMIN,

Adjoint au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Répertoire des structures ressources

Pour aider les collectivités territoriales auvergnates dans leurs démarches, il existe des structures d'appui :

AU NIVEAU REGIONAL

Les **Centres d'information Europe Direct** (un dans chaque départements) sont là pour orienter les acteurs sur les programmes européens et les guider vers les bons interlocuteurs ;

Europe Direct Allier : www.allier.fr - onglet « Territoire » - rubrique « Europe Direct »

Europe Direct Cantal : www.cantalexansion.fr

Europe Direct Puy de Dôme : www.auvergne.chambagri.fr

Europe Direct Haute-Loire : www.cg43.fr – onglet « Europe Direct »

Le **Réseau Rural Auvergne** accompagne les GAL qui portent des projets LEADER ; il est porté en région par l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des territoires d'Auvergne) et par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) ;

www.reseaurural-auvergne.fr

L'**ARDE (Agence Régionale de Développement Economique)** appuie le développement économique des territoires et valorise les entreprises auvergnates dans les salons français et internationaux ;

www.investir-en-auvergne.com

Le **CRDTA (Comité Régionale de Développement Touristique Auvergne)** appuie les porteurs de projets de développement touristique ;

www.auvergne-tourisme.info

Le **Transfo**, agence régionale de développement culturel en Auvergne, participe au mouvement et à la vitalité culturelle de la région, en accompagnant les acteurs dans la réussite de leurs projets ;

www.letransfo.fr

L'**Antenne interrégionale Auvergne-Centre-Limousin** est le bureau de représentation à Bruxelles de ces trois régions auprès de l'Union européenne. Elle informe les collectivités sur l'actualité des programmes européens via une lettre d'informations et un site Internet :

www.auvergnecentrelimousin.eu

CERAPCOOP appuie et conseille les acteurs qui souhaitent s'engager sur des projets d'aide au développement :

www.cerapcoop.org

AU NIVEAU NATIONAL

La **Représentation en France de la Commission Européenne** joue un rôle dans la diffusion d'informations, tant vers les médias et les décideurs politiques que vers les citoyens européens. Son but est de décentraliser la politique d'information de la Commission qui siège principalement à Bruxelles.

http://ec.europa.eu/france/index_fr.htm

La **DAECT (Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales)** du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires), en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires (collectivités, associations, etc.)

<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

L'**AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)** est à la disposition des collectivités qui souhaitent développer une coopération ou un jumelage, les aider à trouver des partenaires et des financements et à connaître le cadre juridique de leur action.

www.afccre.org

CUF (Cités Unies France) fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Les activités de CUF comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de groupes thématiques, l'organisation de journées de la coopération décentralisée, du conseil, etc.

www.cites-unies-france.org

Retrouvez cette brochure et les photos sur
www.reseaurural-auvergne.fr
www.cerapcoop.org



Pour plus d'informations :

LE RÉSEAU RURAL AUVERGNE

Marianne BRUN - Animatrice - ARDTA - 7 allée Pierre de Fermat - CS 60017 - 63178 Aubière cedex -
Tél. 04 73 19 60 02 - Portable 06 32 99 54 27 - m.brun@ardt-auvergne.fr

Nicolas SOLLIER - animateur - DRAAF Auvergne - Site de Marmilhat - BP45 - 63370 Lempdes -
Tél. 04 73 42 27 85 - Portable 07 86 26 61 87 - Fax 04 73 42 16 76 - nicolas.sollier@agriculture.gouv.fr

Le CERAPCOOP

Marie AIMARD et Cécile DIARRA - Chargées de mission - 39 avenue des Etats Unis -
63000 Clermont-Ferrand - Tél / Fax : 04 73 35 20 65 – cerapcoop@wanadoo.fr – www.cerapcoop.org